

BUDGET PRIMITIF 2018

PLAN DE MISE EN SECURITE DES LYCEES FACE AU RISQUE NUCLEAIRE

Rapport n°1032

Exposé des motifs

Au-delà de la quête du triple A, cet amendement permettra d'augmenter notre indice de développement humain.

La probabilité d'un accident nucléaire est particulièrement forte en Auvergne Rhône Alpes, avec 14 réacteurs nucléaires situés dans des zones de forte densité de peuplement.

Alors que la Région a engagé un vaste plan de sécurisation des lycées, le risque nucléaire est oublié.

La Région doit mettre en place un plan dont l'objectif serait de permettre, en cas d'accident, la plus faible exposition possible des élèves aux radiations et aux contaminations et de faciliter les évacuations dans de bonnes conditions.

- Dans un rayon de 30 km autour d'une centrale nucléaire (zone d'évacuation Fukushima), la Région Auvergne Rhône Alpes aménagerait dans chaque lycée une zone de confinement étanche, avec système de filtration de l'air. Cette zone de confinement accueillerait les élèves et le personnel du lycée en leur assurant un accès à l'eau, aux sanitaires, en zone confinée. Une mise à l'abri serait assurée pendant 48 H, en attendant la mise en place d'une évacuation. Dans cette zone de confinement seraient entreposées pastilles d'iode, nourriture, et équipements de protection individuels (masques, combinaisons, surbottes). Idéalement elle serait reliée à un sas véhicule permettant d'assurer une évacuation dans les meilleures conditions
- Dans un rayon de 80 km autour d'une centrale nucléaire chaque lycée serait doté de pastilles d'iode.

Dispositif :

- **Affecter 20 millions d'€ en autorisations de programme au chapitre 902, sous fonction 2, rubrique 22 « lycées publics »**
- **Affecter 5 millions d'€ en crédits de paiement au chapitre 902, sous fonction 2, rubrique 22 « lycées publics »**
- **Gager cette dépense sur une baisse de 5 millions d'€ en crédits de paiement au chapitre 909, sous fonction 2, « recherche et innovation ».**